Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 20 juin 2023

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procuration : 1
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 16 mai 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-15

Avenir de l'unité Emblavez-Est (CIS de Beaulieu et de Rosières)

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin, à 9 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Était présent : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire., M. Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture.

Était excusé : /

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :
Mmes Marie-Agnès PETIT, Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, Pierre LIOGIER, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Excusés :
MM André FERRET, Guy PEYRARD.

Procurations :
M. Jean-Paul AULAGNIER à M. Jean-Marc BOYER.

Suppléants :
Mme Corinne BRINGER.

COURRIER 06 JUIL. 2023 HAUTE-LOIRE

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-cheffe du SDIS43 - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second, Capitaine Eric COSTE sapeur-pompier volontaire officier.

Excusés : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef d'État-major - Commandant Xavier LECHTEN, chef du groupement territorial centre, Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique, Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines - Madame Aurélie ADAM, cheffe du service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Pascal ROMEAS, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
06 DEC. 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-15 : Avenir de l'unité Emblavez-Est (CIS de Beaulieu et de Rosière)

Les centres d'incendie et de secours (CIS) de Beaulieu et de Rosières sont distants de seulement 3,4 kms. Depuis 2018, les sapeurs-pompiers volontaires des deux centres sont regroupés en un effectif unique pour la réalisation des missions de secours d'urgence. Cette complémentarité forme une entité du corps départemental de sapeurs-pompiers de la HAUTE-LOIRE dénommée EMBLAVEZ-EST. 366 interventions ont été réalisées en 2022.

En 2018, une ambulance (VSAV) a été affectée pour améliorer les secours sur ce secteur. En raison d'effectifs et d'une disponibilité insuffisants, les CIS de Beaulieu et de Rosières n'étaient pas en capacité d'assurer convenablement les secours en travaillant séparément. Les effectifs ont donc été regroupés. Depuis, chaque véhicule est armé de façon aléatoire par des sapeurs-pompiers des 2 CIS. Les véhicules sont répartis sur les deux sites. Le CIS de Rosières ne dispose plus d'engin de lutte contre l'incendie.

Lors des visites des centres en juin et juillet 2022 par la direction, les sapeurs-pompiers de Beaulieu et de Rosières ont clairement souhaité connaitre la position du SDIS sur l'avenir de l'unité Emblavez-Est en terme de locaux, d'effectifs, de matériel et d'organisation opérationnelle. Une position d'attente et de non décision perdure depuis de nombreuses années.

Cette situation est unique en Haute-Loire et doit désormais être améliorée. La répartition des véhicules et des matériels sur 2 sites distants créé des conditions de mobilisation dégradées pour les sapeurs-pompiers et une perte de temps.

L'absence d'unité de lieu génère un allongement des délais d'intervention pouvant être préjudiciable aux personnes en situation d'urgence.

Les deux casernements ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui et à venir. Le CIS de Beaulieu est vieillissant, n'est plus adapté aux contraintes actuelles et nécessite d'importants travaux. Le CIS de Rosières est plus récent et adapté. Il pourrait être réaménagé et agrandi.

En cas de maintien de la situation actuelle de fonctionnement sur deux sites, les difficultés suivantes sont à craindre :

- Maintien des conditions de mobilisation dégradées ;
- Perte de motivation des personnels favorables au fonctionnement sur un seul site ;
- Perte d'unité et de cohésion des effectifs.

Depuis septembre 2022 une analyse et des concertations ont été organisées afin d'optimiser la distribution des secours assurée par l'entité EMBLAVEZ-EST.

Un groupe de travail composé des maires et conseillers départementaux, des sapeurs-pompiers élus membres des comités de centre, des chefs de centre et de leurs adjoints, des présidents des amicales et de représentants du SDIS a été constitué. Ce groupe s'est réuni 3 fois. Tous les sapeurs-pompiers concernés ont aussi pu exprimer leur opinion lors d'entretiens individuels avec le chef de groupement territorial. Les éléments opérationnels objectifs et les statistiques ont été mis à disposition du groupe.

Un partage d'expérience a été organisé avec des sapeurs-pompiers et des maires de centres ayant été regroupés par le passé. Depuis 2003, 6 regroupements de centres ont été réalisés en Haute-Loire avec l'entière satisfaction des sapeurs-pompiers concernés et une nette consolidation de la distribution des secours.

L'étude a pour objectifs :

- D'améliorer les conditions d'exercice et la sécurité des sapeurs-pompiers ;
- De réduire les délais d'intervention ;
- De rationaliser les coûts budgétaires.

Le processus de réflexion a étudié plusieurs options :

- Le maintien des 2 sites ;
- La construction d'un bâtiment neuf ;
- L'extension et la réhabilitation d'un bâtiment existant avec des surfaces et une fonctionnalité comparables à celles d'une caserne neuve.

Synthèse de l'étude technique et financière des trois hypothèses :

Hypothèses	Hypothèse 1 : Rénovation des 2 sites	Hypothèse 2 : Construction neuve	Hypothèse 3 : Rénovation Emblavez-Est
Avantages	▪ Coût investissement modéré	▪ Bâtiment adapté, fonctionnel ▪ Coût énergétique réduit (**6 000 € / an**) ▪ Lieu sans historique, satisfaction générale ▪ Restitution des centres aux communes ▪ **Suppression des difficultés de mobilisation et d'intervention**	▪ Bâtiment adapté et fonctionnel ▪ Fonctionnellement similaire au neuf ▪ **Site opérationnel unique et centré sur le secteur opérationnel** ▪ Coût investissement réduit de moitié ▪ Projet susceptible d'aboutir plus rapidement ▪ **Suppression des difficultés de mobilisation et d'intervention**
Inconvénients	▪ **Conditions de mobilisation et d'intervention dégradées** ▪ Doublement des coûts énergétiques et d'entretien bâtimentaire ▪ Effectif divisé ▪ Fonctionnalité non atteinte malgré les travaux ▪ Travaux en site occupé ▪ Sentiment majoritaire d'une hypothèse inadaptée	▪ Coût de la construction : **1 400 000 €** ▪ + emprise foncière à déterminer et à acquérir (modification PLU ?) ▪ + plateformage, viabilisation et DECI à la charge de la commune	▪ Acquisition de la parcelle limitrophe pour extension et parking à confirmer ▪ Travaux en site occupé ▪ Insatisfaction des SP de Beaulieu
Coûts de fonctionnement	▪ Coût énergétique : **14 à 16 000 € / an** ▪ Coût d'usage : 3 à 5 % de la valeur à neuf / an	▪ Réduction des coûts énergétiques par rapport à l'hypothèse 1 ▪ Coût d'usage annuel (3 à 5 % de la valeur à neuf / an)	▪ Coût énergétique : **7 000 € / an** ▪ Coût d'usage : 3 à 5 % de la valeur à neuf / an
Coûts d'investissement	▪ Coût rénovation : **115 000 €** sans changement majeur des installations de chauffage	▪ Coût de la construction : **1 400 000 €** ▪ + emprise foncière à déterminer et à acquérir (modification PLU ?) ▪ + plateformage, viabilisation et DECI à la charge de la commune (100 à 300 000 €).	▪ Coût estimé de l'extension / rénovation + parking : **500 000 €** ▪ Acquisition de la parcelle limitrophe par la commune

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
06 JUIL. 2023

Les sapeurs-pompiers de Beaulieu et de Rosières sont aujourd'hui majoritairement favorables au regroupement sur un casernement unique. L'hypothèse 1 de maintien de la situation actuelle est considérée comme inadaptée et constituerait une perte de temps.
L'implantation du bâtiment pose encore question. Les sapeurs-pompiers et le Maire de Beaulieu sont opposés à un regroupement sur la commune de Rosières. Ils redoutent la perte d'identité, de l'histoire des sapeurs-pompiers de Beaulieu ainsi qu'une perte des liens avec leur commune et la population. Ils demandent la construction d'un bâtiment commun neuf au lieu-dit Adiac, situé à 1,3 kms du CIS de Rosières. (Cf : lettre ouverte, publication réseaux sociaux…).

Par délibération N°2023-07 en date du 25 avril 2023 relative à la prospective d'investissement, le CASDIS a prévu un lissage de 2023 à 2030 des projets de construction de casernes non engagés. La réalisation d'un bâtiment neuf ne semble donc pas envisageable à moyen terme.

Après avoir entendu l'exposé, les membres de l'assemblée prennent acte des différentes hypothèses envisagées et retiennent, à l'unanimité, l'hypothèse N°3 consistant en l'extension et en la réhabilitation de la caserne de Rosières.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
06 JUIL. 2023